

1 Entre l'employeur :

☐ Mme ☐ M.

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom : Adresse :

Ville : Code postal :

N° de téléphone : N° Urssaf : Code NAF : 97.00Z

2 Et le ou la salarié(e) :

☐ Mme ☐ M.

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal : N° de Sécurité sociale :

3 Les termes du contrat :

Il est conclu un contrat de travail régi par les dispositions de la Convention collective nationale (CCN) des salariés du particulier employeur.
La convention est tenue à la disposition du salarié qui pourra la consulter sur le lieu de travail.
Toute modification de ces textes lui sera notifiée dans le délai d'un mois après sa date d'effet.

4 Organismes de retraite et de prévoyance

Les institutions compétentes en matière de retraite et prévoyance sont :

IRCEM Retraite - 261, avenue des Nations Unies - 59 672 ROUBAIX CEDEX 1 - Tél. : 0980 980 990

IRCEM Prévoyance - 261, avenue des Nations Unies - 59 672 ROUBAIX CEDEX 1 - Tél. : 0980 980 990

5 Date d'entrée : / /

Durée de la période d'essai :

(Renouvellement possible sous réserve d'information écrite avant la fin de la première période. Art. 8 CCN)

6 Lieu habituel de travail

Adresse :

..... Ville : Code postal :

Autres lieux

Adresse :

..... Ville : Code postal :

7 Nature de l'emploi (à cocher selon le cas)

☐ Garde d'un ou de plusieurs enfant.

☐ Baby Sitter (Niveau 1)

☐ Adulte : accompagnement d'une personne dans le maintien de son autonomie ou en situation de handicap

☐ Assistant de vie A (Niveau 3)

☐ Assistant de vie B (Niveau 4)

☐ Assistant de vie C (Niveau 5)

☐ Assistant de vie D (Niveau 6)

☐ Espaces de vie : entretien du domicile (Ménage, repassage...)

☐ Employé familial A (Niveau 1)

☐ Employé familial B (Niveau 2)

☐ Employé familial auprès d'enfants (Niveau 3)

☐ Environnement technique (Secrétaire particulier, enseignant particulier, assistance informatique...)

☐ Accompagnateur / Personne de compagnie (Niveau 2)

☐ Secrétaire particulier (Niveau 3)

☐ Enseignant particulier – Élémentaire A (Niveau 6)

☐ Enseignant particulier – Collège et Lycée B (Niveau 7)

☐ Enseignant particulier – Études supérieures C (Niveau 8)

☐ Assistant informatique A (Niveau 6)

☐ Assistant informatique B (Niveau 7)

☐ Environnement externe » (Activités de bricolage, petits travaux de jardinage, gardiennage...)

☐ Employé d'entretien et petits travaux /Homme-Femme toutes mains A (Niveau 1)

☐ Employé d'entretien et petits travaux /Homme-Femme toutes mains B (Niveau 2)

☐ Gardien A (Niveau 2)

☐ Gardien B (Niveau 3)

8 Description du poste :

.....
.....
.....

9 Horaires de travail hebdomadaire

Emplois ménagers, familiaux et spécifiques

Nombre d'heures de travail effectif : heures / semaine réparties comme suit :

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	h	h
Heure de départ	h	h	h	h	h	h	h
Durée travail effectif	h	h	h	h	h	h	h

Postes d'emploi à caractère familial

Nombre d'heures de travail effectif : heures / semaine réparties comme suit :

Nombre d'heures de présence responsable : heures correspondant à heures de travail effectif
(1 h de présence responsable = 2/3 d'1 h de travail effectif).

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	h	h
Heure de départ	h	h	h	h	h	h	h
Durée présence réelle	h	h	h	h	h	h	h
Dont travail effectif	h	h	h	h	h	h	h
Et présence responsable	h	h	h	h	h	h	h

10 Jour de repos hebdomadaire :

Modalités particulières (s'il y a lieu) :

11 Jours fériés

Jours fériés travaillés : ☐ 1^{er} janvier ☐ 8 mai ☐ 14 juillet ☐ 11 novembre
☐ Lundi de Pâques ☐ Jeudi de l'Ascension ☐ 15 août ☐ 25 décembre
☐ 1^{er} mai ☐ Lundi de Pentecôte ☐ 1^{er} novembre

12 Rémunération (art. 20 CCN)

☐ Le salaire net est majoré de 10 % au titre des congés payés

Salaire horaire brut (10% de congés payés inclus)
avant déduction des cotisations sociales :
.....€

Salaire horaire net (10% de congés payés inclus)
après déduction des cotisations sociales :
.....€

Consultez le salaire minimum

☐ Le salaire net n'est pas majoré de 10 %

Cette option n'est ouverte que pour les contrats supérieurs à 32 heures de travail mensuel. Elle est uniquement accessible aux employeurs qui déclarent en ligne (formulaire de déclaration détaillée). Dans ce cas, le salaire horaire net n'est pas majoré de 10%.

Salaire horaire brut (non majoré de 10%) avant déduction des cotisations sociales :€

Salaire horaire net (non majoré de 10%) après déduction des cotisations sociales :€

13 Indemnités kilométriques

Si le ou la salarié(e) utilise son véhicule : €/ Km (art. 20-e CCN)

14 Prestations en nature

Nourriture : € / repas

Logement : €/ mois

Les prestations en nature fournies seront déduites de la rémunération nette (art. 20-a 5 CCN).

15 Date de paiement de la rémunération :

16 Congés payés :

Délai de prévenance pour fixer les congés (l'article 16 de la CCN prévoit 2 mois minimum) :
Cas particulier de l'année d'embauche (année de référence incomplète).

17 Clauses particulières

- Congés liés aux contraintes professionnelles de l'employeur :
- Évolution possible des tâches, des horaires :
- Logement de fonction :
- Autres :

18 Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Signature de l'employeur
(précédée de « Lu et approuvé »)

Signature du salarié
(précédée de « Lu et approuvé »)

À, le / /

À, le / /